

FIDUCIAL REAL ESTATE

Société Anonyme au capital de 25 000 000 €
Siège Social : 41, Rue du Capitaine Guynemer 92400 COURBEVOIE
955 510 599 RCS NANTERRE
955 510 59900082 SIRET – 6420Z

AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle se tiendra le 30 mars 2009, à 10 heures 30, à LYON (69009) 38, Rue Sergent Michel Berthet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport de gestion du groupe,
- Rapport du Président du Conseil d'Administration,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les procédures de contrôle interne,
- Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2008 et quitus aux administrateurs,
- Approbation des comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2008,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, qui font ressortir un bénéfice net comptable de 914 166,06 € En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2008 quitus de leur gestion aux administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et l'annexe arrêtés le 30 septembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net comptable consolidé de 11 841 256 €(dont 67 094 €hors groupe).

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 914 166,06 €de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice.....	914 166,06 €
- 5 % à la réserve légale	45 708,30 €

Solde	868 457,76 €

Auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur	615 606,42 €
Forme un bénéfice distribuable de	1 484 064,18 €

Affectation :

- A titre de dividende aux actionnaires	700 000 €
soit un dividende de 0.29 €par action	
- Le solde en totalité au report à nouveau.....	784 064,18 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, des dividendes ont été distribués par notre société dans les conditions suivantes :

Exercices	2006/2007	2005/2006	2004/2005
	€uros	€uros	€uros
Eligibles (*)	14 236	14 472	13 312
Non éligibles (*)	637 544	637 308	638 468
Total	651 780	651 780	651 780

(*) à l'abattement mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée et aux délibérations, s'y faire représenter ou voter par correspondance. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte si l'actionnaire réside à l'étranger, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Des formulaires de vote, outre annexes, sont adressés aux actionnaires, sur demande faite par écrit et reçue, ou déposée, à la Direction Nationale Administrative – Direction Juridique - 38, Rue Sergent Michel Berthet – CS 50614 - 69258 LYON CEDEX 09, au plus tard six jours avant la date de la réunion. Ils devront impérativement parvenir à la société au plus tard trois jours avant l'assemblée. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du Code de Commerce pourront être envoyées au siège social de la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à compter de la publication du présent avis et jusqu'à vingt cinq (25) jours avant l'assemblée générale. Les Actionnaires peuvent envoyer leurs questions écrites à l'adresse électronique suivante :

www.fiducial-real-estate.fr

Le Conseil d'Administration